



CONSIGLIO
NAZIONALE
DEL
NOTARIATO

COMMUNIQUE DE PRESSE

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT : ECHANGE ENTRE LE NOTARIAT ET LES INSTITUTIONS

Milan, le 10 juin 2011 – En Italie, le blanchiment de l'argent représente 10% du PIB, au total un montant entre 75,7 et 110 milliards d'euros (estimations Eurispes et observatoire usure Confesercenti) contre 5% au niveau mondial d'après les estimations du Fonds monétaire international. Le poids du blanchiment en Italie et la contribution que le monde des professions libérales peut apporter à la lutte ont été discutés aujourd'hui à Milan par le notariat italien et les hauts responsables de la Direction nationale de lutte contre la mafia, du ministère de l'Economie et des Finances, de la Banque d'Italie, du ministère de l'Intérieur et de la Brigade des finances (Guardia di finanza) à l'occasion du colloque "Lutte contre le blanchiment: bilans, expériences et instructions opérationnelles. Le notariat rencontre les acteurs du système", organisé par la Fondation italienne pour le notariat en collaboration avec la commission de lutte contre le blanchiment du Conseil national du notariat et le Conseil des notaires de Milan.

Le notariat italien déploie ses activités dans cette direction depuis de nombreuses années : il a été en 2009 le premier ordre professionnel à accepter d'exercer le rôle et la responsabilité d'autorité d'interposition en matière de lutte contre le blanchiment. Un protocole d'accord soussigné avec l'UIF en vigueur depuis juillet 2009 prévoit un échange télématique des informations ayant trait aux opérations suspectes suivant des modalités garantissant l'anonymat des notaires à l'origine de la communication.

"Nous travaillons", a déclaré Giovanni Vigneri, coordinateur de la Commission de lutte contre le blanchiment du CNN, "pour mettre en oeuvre d'autres protocoles avec la Guardia di finanza et la Direction des enquêtes contre la mafia du ministère de l'Intérieur, rendant possible une gestion anonyme par voie télématique des demandes d'approfondissement après une dénonciation d'opération suspecte, et nous sommes à disposition au cas où le ministère de la Justice souhaiterait porter de l'avant le projet de création d'archives numériques comme prévu au dlgs 231/2007, garantissant ainsi une meilleure qualité des enquêtes patrimoniales".

La contribution que les professionnels portent à la lutte contre le blanchiment est le résultat d'une culture qui devra s'épanouir ultérieurement parmi les opérateurs économiques-juridiques. Une recherche présentée par l'Unité d'information financière de la Banque d'Italie nous confirme qu'une situation identique existe de manière uniforme dans toute l'Europe.

"Les nouvelles normes internationales actuellement discutées au GAFI préverront sans doute d'élargir le rôle des professionnels dans le cadre de la prévention du blanchiment", a confirmé Giuseppe Maresca, directeur de la Direction prévention du recours au système financier dans la poursuite de fins illicites auprès du ministère de l'Economie et des Finances. "L'administration suit avec intérêt la contribution du notariat en vue de la consultation publique sur les nouvelles normes qui sera conduite en automne. Au cours des années passées, depuis le dlgs 231/2007, la collaboration a été fructueuse parce que le notaire exerce les fonctions caractéristiques de défense de la légalité, et nous nous attendons à ce que le notariat s'investisse toujours plus fortement dans les procédures et les systèmes de prévention du blanchiment".

"C'est dans notre intérêt que les gardiens des portails de la légalité, les "gatekeeper" soient les premiers à veiller sur la légalité, sans leur coopération aucune lutte efficace contre le crime



CONSIGLIO
NAZIONALE
DEL
NOTARIATO

organisé ne saurait exister”, a déclaré Alberto Cisterna, procureur national anti-mafia adjoint de la Direction nationale de lutte contre la mafia.

En 2010, 27.029 dénonciations d'opérations financières suspectes ont été envoyées à l'UIF, 43% de plus qu'en 2009. De 1997 à aujourd'hui, 135.789 dénonciations d'opérations suspectes ont été envoyées. La majorité, 53,56% (72.734) parvient de l'Italie du Nord, 25,20% du Centre (34.218) et 21,24% du Sud (28.837). Parmi les dénonciations d'opérations suspectes émanant des professionnels depuis 2007, la très grande majorité est due au notariat: sur 887 dénonciations parvenues à l'UIF, 482 viennent des notaires.

Giovanni Castaldi, directeur UIF, Banque d'Italie dit : “Le bilan de l'activité réalisée à ce jour est positif, la qualité moyenne des dénonciations tend à s'améliorer, mais la sensibilité des professionnels pour cette problématique reste insuffisante, et sans leur contribution qualifiée, imaginer une plus grande efficacité de la lutte contre le blanchiment est difficile”.

POUR TOUTES INFORMATIONS ULTERIEURES

Ufficio Relazioni con i Media- Consiglio Nazionale del Notariato

Chiara Cinti 346/3808202 - ccinti@notariato.it